

DÉPARTEMENT DE TARN-ET-GARONNE

EXTRAIT du PROCÈS-VERBAL des DÉLIBÉRATIONS

2ème RÉUNION DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE 2021

Séance du 21 avril 2021

CD20210421_28
id. 5619

Le 21 avril 2021, les membres du Conseil départemental légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département (82 Montauban), sous la présidence de M. Christian ASTRUC, Président du Conseil départemental.

*Nombre de membres du Conseil départemental : 30
Quorum : 10.*

Sont présents :

M. ALBUGUES, M. ASTRUC, Mme BAULU, M. BEQ, Mme BERLY, M. BERTELLI, M. BESIERS, Mme BOURDONCLE, Mme CABOS, Mme COLOMBIE, Mme DEBIAIS, M. DEPRINCE, M. DESCAZEAUX, Mme FERRERO, M. GONZALEZ, M. HEBRARD, M. HENRYOT, Mme JALAISE, Mme MAURIEGE, Mme MORVAN, Mme NEGRE, Mme RIOLS, Mme SARDEING-RODRIGUEZ, M. VIGUIE, M. WEILL

Sont représenté(s) :

M. BAYLET (pouvoir à M. GONZALEZ), Mme LE CORRE (pouvoir à M. GONZALEZ), M. MARDEGAN (pouvoir à M. ASTRUC), M. ROGER (pouvoir à Mme NEGRE), Mme TURELLA-BAYOL (pouvoir à Mme RIOLS)

Le quorum légal est atteint, en application de l'article 6 de la loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020 modifiée par la loi n° 2021-160 du 15 février 2021 prorogeant l'état d'urgence sanitaire, l'Assemblée départementale a délibéré.

DÉLIBÉRATION

GESTION DE LA DETTE

Par délibération de l'Assemblée départementale du 28 avril 2015, le Conseil départemental a donné délégation à Monsieur le Président, pour procéder à la réalisation

des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget et aux opérations financières utiles à leur gestion, y compris les opérations de couverture des risques de taux et de change et de passer, à cet effet, les actes nécessaires.

Conformément à l'article L.3211-2 du code général des collectivités territoriales, Monsieur le Président informe l'Assemblée départementale des opérations réalisées durant l'exercice budgétaire 2020.

I – Bilan de l'exercice 2020

Lors du vote du budget primitif 2020, le Conseil départemental a fixé à 13 000 000 € le volume des emprunts nécessaires au financement de ses investissements.

Après consultations de plusieurs organismes bancaires, voici la proposition qui a été retenue pour la totalité de la somme validée lors de la réunion consacrée au vote du budget primitif en 2020 :

- un emprunt de 13 000 000 € auprès du Crédit agricole, à taux fixe à 0,83%, annuel, pour une durée de 20 ans.

II - La dette

1 - Budget principal

La situation de la dette concernant le budget principal est la suivante :

- Encours de la dette propre : 187 984 649,14 €
- Encours de la dette partenariat public- : 14 258 415,60 €
privé
- Fonds de soutien : 3 603 832,13 €
- Encours net de la dette au 31 décembre : 198 639 232,61 €
2020
- Capacité de désendettement : 4 ans et 5 mois
- Ratio encours dette nette par rapport à : 773 €
la population

- Ratio niveau d'endettement net : 63,00 %

- risque financier : 6,90 %

* ces ratios sont calculés sur l'encours net de la dette

a) l'annuité 2020 se répartit ainsi :

	Dettes propres	Partenariat public-privé	Total
- capital :	15 498 729,02 €	538 092,00 €	16 036 821,02 €
- intérêts :	<u>5 351 022,08 €</u>	<u>823 332,00 €</u>	<u>6 174 354,08 €</u>
	20 849 751,10 €	1 361 424,00 €	22 211 175,10 €

b) la structure de la dette :

	Capital restant dû au 31 décembre 2020	Taux	Année de la dernière échéance
Crédit agricole (6 prêts)	41 071 092,63 €	compris entre 0,83 % et 1,75 %	entre 2026 et 2040
Caisse française de financement local (11 prêts)	94 121 112,17 €	compris entre 0,68 % et 4,62 %	entre 2024 et 2038
Caisse d'épargne (7 prêts)	13 675 797,45 €	compris entre 2,72 % et 4,49 %	entre 2023 et 2030
Société générale (4 prêts)	18 381 148,92 €	compris entre 0,62 % et 4,48 %	entre 2025 et 2039
Banque populaire occitane (5 prêts)	12 196 538,20 €	compris entre 1,50 % et 2,40 %	entre 2025 et 2037
Crédit coopératif (2 prêts)	3 981 584,74 €	compris entre 1,40 % et 3,70 %	entre 2021 et 2037

Caisse des dépôts et consignations (1 prêt)	548 868,27 €	4,51 %	2027
Crédit foncier (1 prêt)	1 658 750,25 €	4,74 %	2027
Crédit mutuel (1 prêt)	2 349 756,51 €	1,85 %	2035
Contrat partenariat public-privé Pont de Verdun-sur-Garonne	14 258 415,60 €	5,50 %	2037

SITUATION au 31 décembre 2020

	31 décembre 2020	Fonds de soutien	Solde net de la dette au 31 décembre 2020
Dette totale (y compris partenariat public-privé)			
CRD	202 243 064,74 €	-3 603 832,13 €	198 639 232,61 €
Annuité	22 211 175,10 €	-400 425,79 €	21 810 749,31 €
Dont capital	16 036 821,02 €	-400 425,79 €	15 636 395,23 €
Dont intérêts	6 174 354,08 €	0 €	6 174 354,08 €

2 - La dette de la base de plein air et de loisirs du Tarn et de la Garonne

La dette comporte 100 % de prêts à taux fixe avec un taux moyen de 2,64 % pour un encours au 31 décembre 2020 de 2 580 077,41 € et une durée résiduelle moyenne de 9 ans et 1 mois.

Organismes bancaires	Capital restant dû au 31 décembre 2020	Taux	Année de la dernière échéance
Caisse française de financement local (3 prêts)	347 205,68 €	compris entre 1,55 % et 4,17 %	entre 2021 et 2038

Crédit agricole (5 prêts)	647 898,91 €	Compris entre 0,90 % et 1,75 %	entre 2022 et 2037
Caisse d'épargne (2 prêts)	878 911,27 €	compris entre 3,95 % et 4,19 %	entre 2027 et 2028
C.D.C. (1 prêt)	20 788,88 €	4,42%	2024
Banque populaire (1 prêt)	274 853,67 €	2,40 %	2026
Crédit coopératif (1 prêt)	410 419,00 €	1,40 %	2038

3 - La dette du centre départemental de l'enfance et de la famille

La dette comporte deux prêts pour un encours au 31 décembre 2020 de 1 849 542,24 € et une durée résiduelle de 17 ans, 11mois.

Organismes bancaires	Capital restant dû au 31 décembre 2020	Taux	Année de la dernière échéance
Crédit coopératif (1 prêt)	912 042,24 €	1,40 %	2038
Société générale (1 prêt)	937 500,00 €	0,62 %	2039

III – Classification des prêts selon la « charte Gissler »

Il est rappelé les principes de la « charte Gissler » qui, outre l'engagement des banques de ne plus proposer aux collectivités locales de prêts à risques, prévoit, dans un souci de transparence et de comparaison des offres, que les produits soient classés en fonction des risques supportés par les collectivités.

Ce classement va de l'indice le moins risqué (1A) au plus risqué (6F). En contre-partie, les collectivités locales se sont engagées à communiquer, chaque année, à l'Assemblée délibérante la situation de leur dette.

Focus sur les produits structurés : Il s'agit de 2 emprunts avec un encours global de 13 559 607,38 €, gérés par la caisse française de financement local (ex DEXIA). Ils sont issus de nombreux réaménagements réalisés, dans le cadre d'une gestion active de la dette et ont permis de bénéficier de taux plus intéressants que les taux fixes proposés au moment de leur négociation.

Depuis 2006, tous les emprunts négociés pour financer les investissements du Département sont classés en A1 dans la « charte Gissler ».

Au global, la classification des emprunts selon la typologie de la « charte Gissler » est la suivante :

Catégorie	Nombre d'emprunts	Encours
Catégorie 1 A (taux fixe simple ou taux variable simple)	37	188 683 457,36
Catégorie 1 B (barrière simple)	1	4 480 153,29
Catégorie 1 C (taux fixe avec option d'échange contre un taux variable)	0	0,00
Catégorie 1 D (taux multiplicateur jusqu'à 3)	0	0,00
Catégorie 1 E (taux multiplicateur jusqu'à 5)	1	9 079 454,09
Catégorie 3 E (taux multiplicateur jusqu'à 5 et écart d'indices zone euro)	0	0,00
Catégorie 4 E (taux multiplicateur jusqu'à 5 et indice hors zone euro)	0	0,00

L'encours est constitué de :

- 36 emprunts à taux fixe ou à taux variable simple,
- 2 emprunts structurés.
- et le partenariat public-privé

IV – Prévisions pour l'exercice 2021

1°) Budget principal

Concernant la gestion 2021, il est proposé, afin de financer les investissements départementaux, de recourir à l'emprunt pour un montant global de 13 000 000 €.

Ce volume d'emprunt permettra, en partie, de financer les dépenses de voirie, de travaux dans les collèges et gymnases et la rénovation du centre universitaire.

Le montant prévisionnel de l'annuité de la dette est :

	Dette propre	Partenariat public-privé	Total
- capital :	16 480 583,62 €	569 028,00 €	17 049 611,62 €
- intérêts :	<u>4 965 018,00 €</u>	<u>792 396,00 €</u>	<u>5 757 414,00 €</u>
	21 445 601,62 €	1 361 424,00 €	22 807 025,62 €

Le recours à l'emprunt est inférieur au montant remboursé en capital, signe de désendettement (13 000 000 € d'emprunt pour 17 049 611,62 € de remboursement soit – 4 049 611,62 €).

2°) Base de plein air et de loisirs du Tarn et de la Garonne

Au titre de cette année, le montant prévisionnel de l'annuité de la dette sera de 422 652,75 € avec une répartition de remboursement de :

- 355 013,61 € en capital,
- 67 639,14 € en intérêts.

3°) Centre départemental de l'enfance et de la famille

Au titre de cette année, le montant prévisionnel de l'annuité de la dette sera de 113 448,22 euros avec une répartition de remboursement de :

- 94 904,58 € en capital,
- 18 543,64 € en intérêts.

*
* *

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.3211-2,

Vu la délibération de l'Assemblée départementale du 28 avril 2015, donnant délégation à Monsieur le Président, pour procéder à la réalisation d'emprunts destinés au financement des investissements dans la limite des sommes inscrites au budget,

Vu l'avis de la commission des finances,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

- Donne acte à Monsieur le Président de sa communication du compte rendu des opérations de gestion de la dette 2020 telle que détaillée ci-dessus ;
- Autorise Monsieur le Président à réaliser un volume d'emprunt de 13 000 000 € pour financer les investissements de 2021 sur le budget principal.

Pour : 18

contre : 3

Abstentions : 9

Adopté à la majorité.

Le Président ,

Christian ASTRUC